



**Commission de Suivi de Site
des sociétés APERAM-RECYCO-WEEE METALLICA
Plateforme industrielle d'Isbergues**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du mercredi 14 avril 2021 à 9h30

Présidée par : Monsieur Jean-François RAL, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Béthune

Lieu : En ligne

Objet : CSS de la Plateforme industrielle d'Isbergues

Rédacteur : Jérôme HERBAUT-DEQUIDT

Téléphone : 03 21 63 69 37

Mel : jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

PJ: liste des participants + Glossaire

I) Objet de la réunion

Présentations des rapports d'activité 2019-2020 des sites APERAM, RECYCO et WEEE METALLICA.

Ces documents ont été transmis au préalable à l'ensemble des membres de la CSS.

Monsieur RAL fait un tour de table pour que chacun des participants puisse se présenter.

II) Ordre du jour

1 – Présentation de la démarche des impacts environnementaux de la

plateforme d'Isbergues et de la synthèse des résultats 2020

2 – Bilan Sûreté 2019-2020 d'APERAM

3 – Présentation du rapport d'activité 2019-2020 de la société RECYCO

4 – Présentation du rapport d'activité 2019-2020 de la société WEEE METALLICA

Synthèse et échanges :

1- Présentation de la démarche des impacts environnementaux de la plateforme d'Isbergues et de la synthèse des résultats 2020

Consommation d'eau : surface : 1 017 768 m³

Nappe : 143523 m³

Réseau : 888 m³

Echanges avec la salle :

Claire FREY explique que le projet de panneaux photovoltaïques a été autorisé l'an dernier, et aimerait savoir si ce projet va se concrétiser.

Monsieur G.GRIMBERT explique que près de 2500m² de panneaux solaires ont été installés, mais aujourd'hui la plateforme attend le rapport de l'Apave qui donnera le feu vert pour le démarrage. Il explique aussi que parmi d'autres projets il y aurait l'implantation d'autres panneaux photovoltaïques près de la rue Anatole France dans une zone actuellement boisée.

Monsieur GRIMBERT explique enfin que la plateforme travaille sur un projet d'électrolyseur afin de remplacer les brûleurs au gaz par des brûleurs à hydrogène.

Monsieur THELLIER revient sur le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques près de la rue Anatole France et attire l'attention de l'assistance sur l'opportunité d'un tel projet dans un espace boisé en zone humide.

M.RAL a bien noté les projets de développement de la plateforme et va dans le sens des interrogations de M. THELLIER concernant la zone boisée, qui plus est humide. Il informe que tout cela sera regardé de très près.

M.GRIMBERT explique que des expertises avaient été faites afin d'implanter des panneaux sur les toitures, mais que les contraintes sont très fortes.

Monsieur RAL, explique que toutes les hypothèses devront être envisagées, et comprend bien les contraintes liées notamment à la hauteur des toitures.

2- Présentation du bilan Sûreté 2019-2020 d'APERAM

Sûreté Industrielle :

2019 : 6 feux + 2 accidents acide

2020 : 5 feux + 2 accidents acide

A noter une bonne capacité opérationnelle des pompiers et aucune intervention des services de secours extérieurs

Hygiène :

Management COVID reconnu

Pas d'arrêt d'Usine

Pas de contamination

Sécurité :

2019 : 17 Accidents dont 1 avec arrêt

2020 : 3 accidents sans arrêt

Environnement Energie :

- Progression dans la gestion de l'énergie
- Engagement de l'UMC dans la gestion de la ressource en eau

Enjeux 2021 :

- Sûreté Industrielle
- Hygiène
- Sécurité
- Environnement Energie

La brigade des pompiers a accueilli 5 nouvelles recrues.

Echanges avec la salle :

Le Capitaine Jérémy LEROY explique que le SDIS vient très peu sur le site et qu'il y a d'excellentes relations avec la plateforme. Il remercie aussi la plateforme qui accueille l'Unité Risques technologiques pour des exercices.

M. MAMETZ aimerait avoir plus de précisions concernant les accidents

Acide de 2019 et 2020.

M. ZABROWSKI explique qu'il y a eu une fuite d'acide suite à une rupture de canalisation d'acide sulfurique, quelques m³ se sont écoulés dans une galerie. La neutralisation avec de la chaux a pris quelques heures. Tout a ensuite été pompé et évacué dans la station de traitement des effluents acides.

Un retour d'expérience et un arbre des causes ont été réalisés suite à cet accident.

Mme FREY demande la transmission du rapport d'accident prévu par la réglementation pour ces événements ainsi que le plan d'action pour éviter que cela ne se reproduise.

M.RAL souhaite savoir s'il y a eu des tentatives d'intrusion sur le site.

M.ZABROWSKI explique qu'il y a eu une intrusion connue des services de Gendarmerie

3- Présentation du rapport d'activité 2020 de Recyco

Chiffres Clés :

Co-produits entrants : 58163 Tonnes /an soit 41% de la valeur seuil de l'AP de 2014 ;

Co-produits sortants :

- 20467 T de ferro alliages
- 25375 T de laitiers valorisées en sous-couche de terrassement

Volet air :

Les rejets canalisés de Recyco sont mesurés en sortie de cheminée à des fréquences imposées par arrêté préfectoral du 23/04/2014.

La mesure des rejets diffus (plus les rejets canalisés) se fait entre autres au travers des campagnes ATMO et des campagnes de mesures menées par la société ENTIME mandatée par RECYCO dans le cadre de la surveillance imposée dans et à l'extérieur du site.

Les mesures (en concentration et en flux) des rejets atmosphériques des fours primaire et secondaire sont conformes aux valeurs limites fixées dans l'arrêté préfectoral. Les mesures des rejets diffus indique un dépassement e a valeur cible européenne de 20 ng/Nm³ au niveau de la sonde ATMO . Un plan d'action pour identifier les sources principales et réduire ces émissions diffuses est en cours. L'exploitant rend compte de son

avancement régulièrement à la DREAL (actions moyens et longs termes)

Volet eau :

Les volumes d'eau consommés par Recyco sont recyclés dans le circuit industriel de la plateforme.

Consommation totale : 298 107 m³ pour une limite imposée à 158 000 m³. La limite ne semble pas adaptée aux besoins du site (point à voir par l'exploitant avec la DREAL).

Volet déchets :

Les déchets partent en priorité dans des centres de valorisation et de recyclage agréés et en dernier lieu dans des centres d'élimination agréés (boues de déshuileur) en respectant les valeurs limites fixées dans l'article 5.1.7 de l'arrêté préfectoral.

Point sur la sécurité :

Recyco a enregistré 6 soins et 1 accident déclaré sans arrêt en 2020.

1 départ d'incendie est survenu en 2020.

Mme FREY demande à l'exploitant de transmettre à la DREAL un rapport d'accident sur cet incendie rapidement maîtrisé.

Principales actions de prévention :

D'un point de vue environnemental :

- Installation d'un contrôle en semi continu des dioxines sur le dépoussiérage primaire.
- un gros travail a été réalisé pour réduire les dégagements de fumerolle en toiture.
- Point trimestriel avec l'association EQVIR
- Collaboration avec ATMO afin d'obtenir des résultats journaliers sur les mesures Nickel de la station située près de la plateforme industrielle.

Echanges avec la salle :

M.MAMETZ souhaite avoir plus de précisions sur la provenance des produits entrants du site.

M.MAZURIER explique que la très grande majorité des produits entrants

sont interne au groupe d'APERAM et viennent principalement de Belgique. Pour ce qui est externe au groupe APERAM, cela vient principalement des Pays-Bas et d'Italie.

Concernant les modalités de transports, les produits entrants sont acheminés par la route, mais des exportations par voie fluviale ont été menées en 2019. L'expérience a été reconduite en 2020.

M.MAMETZ souhaite savoir à quoi est attribuée la quantité de « mélasse souillée ».

M.MAZURIER explique que dans l'unité de bouletage il y a deux cuves de mélasse, et il arrive qu'il y ait des petites fuites lors de vidanges de ces cuves, cette mélasse étant en partie mélangée avec de la poussière, elle ne peut pas être valorisée et est donc éliminée vers des centres agréés.

4- Présentation du rapport d'activité 2019-2020 de la société WEEE METALLICA

WEEE METALLICA est une installation classée Seveso « Seuil Haut » qui exerce une activité de recyclage de déchets électroniques et de valorisation de métaux précieux.

Les chiffres :

- 6 420 T de concentré de métaux produits en 2019
- 8 591 T de concentré de métaux produits en 2020

Volet air :

2 dépassements en dioxines chlorées/furanes ont été enregistrés en juillet 2018 (0,51 ng/Nm³) et fin juillet 2018 (0,41 ng/Nm³). Depuis lors des contrôles menés par l'exploitant ou inopinés commandés par la DREAL, les résultats sont conformes.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures de rejets atmosphériques respectent les valeurs seuils en concentration et en flux imposés par arrêté préfectoral. A noter, un nouveau mode de calcul de flux journalier a été porté à la connaissance des services de l'inspection des installations classées pour permettre d'apporter une évaluation plus juste de la mesure (flux horaire x 24 heures) du flux journalier du bromure d'hydrogène (HBr), du chlorure d'hydrogène (HCl) et du fluorure d'hydrogène (HF).

Surveillance des retombées de poussières

La campagne de mesure liée aux retombées de poussières (Jauges Owen) révèle des résultats inférieurs à l'état initial de référence.

Plan d'action – mesures des dioxines

WEEE Metallica s'est entourée d'experts (CPL Activated Carbons) spécialisés dans les phénomènes d'absorption des dioxines pour mener une campagne de mesures intensives de dioxines ce qui a conduit au remplacement de la qualité du charbon actif injecté pour augmenter significativement la capacité d'absorption des polluants atmosphériques.

Par ailleurs, les filtres à manches ont été contrôlés : aucune fuite n'a été détectée suite aux tests par fluorescéine.

La série de mesures mensuelles de dioxines réalisée depuis les événements susmentionnés montrent que une diminution des concentrations : ainsi, la dernière mesure de 0.039 ng/Nm³ est inférieure à la valeur limite réglementaire (0.1ng/Nm³).

Passage en cheminée de secours : les passages sont suivis (augmentation en 2020 par rapport à 2019- respectivement 6 pour 2)

Echanges avec la salle :

Monsieur MAMETZ souhaite savoir à la fois si le nouveau broyeur se substitue ou non à l'ancien et quel impact cela a sur le niveau de bruit.

Monsieur HOEDTS, explique qu'actuellement les deux broyeurs fonctionnent et que le bruit va dépendre de la matière, en effet s'il y a de la ferraille, le broyeur génère plus de bruit. Néanmoins, le nouveau broyeur est dimensionné pour broyer des pièces plus grosses sans émettre plus de bruit. Une campagne de mesures va être menée en 2020 pour vérifier les niveaux émis.

Suite à quelques remarques, l'exploitant travaille à l'amélioration de l'acoustique du bâtiment.

Monsieur RAL remercie l'ensemble des participants et conclut la réunion et Il insiste sur l'importance de la CSS dans le cadre de la transparence de

la communication.

P/ La Sous-Prefète de Béthune,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical line that loops back to the top of the 'J'.

Jean-François RAL

Liste des participants :

Etat

Jean-François RAL, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Béthune
Cindy PESNEL, Sous-Préfecture de Béthune
Frédéric MODRZEJEWSKI, DREAL HDF Chef UD Artois
Claire FREY, DREAL HDF- Adjointe Chef UD de l'Artois
Jean-Marie LECLUSE, Responsable du S3PI de l'Artois / Adjoint Chef UD Artois
Capitaine Jérémy LEROY, SDIS 62

Exploitant

Gérard GRIMBERT, Directeur de l'établissement APERAM d'Isbergues
M. ZABOROWSKI, Responsable HSE de l'établissement APERAM d'Isbergues
Frédéric MAZURIER, Responsable de RECYCO
Frédéric HOEDTS, Directeur Général de WEEE METALLICA
Yannick BARONOWSKI, Directeur de l'établissement WEEE METALLICA d'Isbergues
Catherine MIART, Responsable service QSE de la société TKES UGO d'Isbergues

Salariés

Pas de représentant des salariés

Collectivités Territoriales

David THELLIER, Maire de la commune d'Isbergues
Sylvio DISIO, Adjoint au maire d'Isbergues

Associations et riverains

Bruno MAMETZ, Président de l'association « Environnement pour la Qualité de Vie d'Isbergues et de sa Région » (EQVIR)

Était aussi présent Agathe NOURY et Jérôme HERBAUT-DEQUIDT pour le S3PI de l'Artois

